

## COMMUNE DE RIDDÉS

### Mise à l'enquête publique

L'Administration communale de Riddes soumet à l'enquête publique la(les) demande(s) présentée(s) par :

Requérant(s) et auteur des plans : Home Partner Constructions à la Tzoumaz  
Propriétaire(s) : Engelmann Rainer et Elisa à Riyadh (Arabie Saoudite)  
Situation : Parcelle 9557, folio 40, lieu-dit « Villy » à la Tzoumaz  
Située en zone à bâtir : T3, petits chalets  
Coordonnées : 2'583'587 / 1'1111'406  
Objet : Rénovation et agrandissement d'un chalet

Requérant(s) et auteur des plans : Home Partner Constructions à la Tzoumaz  
Situation : Parcelle 5370, folio 24, lieu-dit « Les Esserts » à la Tzoumaz  
Située en zone à bâtir : T2, zone de chalets, zone réservée  
Coordonnées : 2'585'050 / 1'109'884  
Objet : Modification du projet autorisé le 20 novembre 2020 - création d'un deuxième logement

Requérant(s) et propriétaire (s) : Drechsle Philippe à la Tzoumaz  
Auteur des plans : Home Partner Constructions à la Tzoumaz  
Situation : Parcelle 8372, folio 20, lieu-dit « Larzine » à la Tzoumaz  
Située en zone à bâtir : T2, zone de chalets  
Coordonnées : 2'584'344 / 1'110'574  
Objet : Rénovation et agrandissement du chalet

Requérant(s) : ASV Construction Générale SA à Martigny  
Propriétaire(s) : Morend Christian et Elisa à Martigny  
Auteur des plans : Pangolin Architecture à Monthey  
Situation : Parcelle 15080, folio 24, lieu-dit « Le Tailly » à la Tzoumaz  
Située en zone à bâtir : T3, petits chalets - zone réservée  
Coordonnées : 2'585'000 / 1'109'963  
Objet : Modification du projet autorisé le 4 avril 2022 - changement d'implantation

Requérant(s) : Tappuni Feras Kais à Dubai (UAE)  
Propriétaire(s) : PPE 8267 - 8269  
Auteur des plans : 4V4S Constructions à la Tzoumaz  
Situation : Parcelle 7637, folio 22, lieu-dit « Les Esserts » à la Tzoumaz  
Située en zone à bâtir : T3, petits chalets  
Coordonnées : 2'584'214 / 1'109'968  
Objet : Ajout d'une pompe à chaleur air/eau en extérieur

Les intéressés peuvent prendre connaissance des dossiers et des plans auprès du Service des constructions. Les observations et oppositions (motivées) devront être adressées au Conseil communal dans un délai de trente jours dès la présente publication.

L'Administration communale